

L'ÉGALITÉ DANS L'ÉDUCATION

FICHE 1 DE 1

Les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit, conformément à leurs convictions, d'assurer l'éducation religieuse et morale des enfants dans le respect des droits et de l'intérêt de ceux-ci.

Le système d'éducation québécois promeut la mixité et [l'égalité entre les sexes](#). Il est souhaité que les filles et les garçons reçoivent un enseignement neutre, dénué de [stéréotypes sexuels](#).

L'école communique généralement avec les parents d'un élève en veillant à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le personnel enseignant est en mesure d'apprendre aux jeunes l'importance du respect mutuel en classe et en société. Ainsi, les notions enseignées en [éducation à la sexualité](#) visent, entre autres, la promotion des rapports égalitaires, la lutte contre les stéréotypes sexuels et le sexisme de même que la prévention de la violence dans les relations amoureuses.

Les jeunes femmes et les jeunes hommes ont tous accès aux différents types de formations qui permettent d'accéder au marché du travail : [formation professionnelle](#), [formation technique](#) et [formation universitaire](#).

Des programmes gouvernementaux ont pour objectif d'encourager l'emploi des [femmes dans des métiers traditionnellement masculins](#). En outre, encore [peu d'hommes s'investissent actuellement dans les secteurs historiquement féminins](#), comme les services de santé ou l'éducation. Pourtant, [la mixité en emploi comporte plusieurs avantages](#) : elle favorise un bon climat de travail et améliore la productivité ainsi que les conditions de travail.

L'[organisme Jeunes Explorateurs](#) offre, quant à lui, des stages aux jeunes de 4^e et de 5^e secondaire pour leur permettre d'explorer le métier ou la profession de leur choix.